TOURBIERE DE LA FAIGNE LAUDRY ET LA FORET DOMANIALE DU GEHANT A FERDRUPT (Identifiant national : 410002161)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 2161)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : COMITE Z.N.I.E.F.F. LORRAINE: KLEIN, MULLER., PNR des Ballons des Vosges, .- 410002161, TOURBIERE DE LA FAIGNE LAUDRY ET LA FORET DOMANIALE DU GEHANT A FERDRUPT. - INPN, SPN-MNHN Paris, 8P. *https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/410002161.pdf*

Région en charge de la zone : Lorraine
Rédacteur(s) :COMITE Z.N.I.E.F.F. LORRAINE: KLEIN, MULLER., PNR des Ballons des Vosges
Centroïde calculé : 929402°-2334889°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 03/07/2012
Date actuelle d'avis CSRPN : 12/10/2023
Date de première diffusion INPN :
Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION 2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE 3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE 4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE 4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS 5
6. HABITATS 5
7. ESPECES 7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS 8
9. SOURCES 8

1. DESCRIPTION

Cette ZNIEFF est inclue dans la ZNIEFF de Type 2 :

- Id nat. : 410010387 - MASSIF VOSGIEN (Id reg. : 10387)

1.1 Localisation administrative

- Département : Vosges

- Commune : Rupt-sur-Moselle (INSEE : 88408)
- Commune : Saulxures-sur-Moselotte (INSEE : 88447)
- Commune : Ramonchamp (INSEE : 88369)
- Commune : Ferdrupt (INSEE : 88170)

1.2 Superficie

270,87 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 711,9
Maximale (mètre): 911,88

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : 410010387 - MASSIF VOSGIEN (Type 2) (Id reg. : 10387)

1.5 Commentaire général

"La tourbière topogène de la Faigne Laudry est une tourbière acide d'altitude entourée de la hêtraie sapinière de la forêt domaniale de Géhant. Marqué par les héritages glaciaires, la zone permet d'entrevoir des cirques avec des versants abrupts, ainsi que des ruisseaux, certains temporaires. Ces milieux permettent la protection de différentes espèces, notamment les Amphibiens. La zone a été classé en Réserve Biologique car les habitats seraient favorables à la présence de l'avifaune protégée des Vosges, notamment le Grand Tétras. La zone est assez tranquille d'une manière générale. Quelques sentiers balisés sont présents pour la randonnée et le VTT. De plus, les activités pouvant le plus impacter la quiétude de la faune ou les sols sont les activités de sylvicultures ou la cueillette de myrtilles obligeant les usagers à sortir des sentiers, et parfois se rapprocher des zones tourbeuses fragiles. "

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

"Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) Site inscrit comme Espace Naturel Sensible « Tourbière de la Faigne Laudry » (88*T24) Site inscrit comme Réserve Biologique Dirigée/Intégrée « De Longegoutte-Géhant » Importance écologique de la zone, surtout pour l'avifaune (ZPS), et principalement le Grand Tétras avec une protection forte de ses habitats (réserve biologique). "

1.6.2 Activités humaines

- Sylviculture
- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Gestion conservatoire
- Autres (préciser)

Commentaire sur les activités humaines

"Les activités humaines présentes sont les activités qui se retrouvent sur tout le massif forestier c'est-à-dire de la sylviculture, de la chasse, des activités sportives et de plein air et la cueillette de myrtilles. Pour la sylviculture, il faut noter que la zone est en partie intégrée, depuis fin 2021, dans la Réserve Biologique Dirigée/Intégrée de Longegoutte-Géhant. Les objectifs sylvicoles dans ces parcelles protégées sont soit la sauvegarde du Grand Tétras, avec la gestion de son habitat et la préservation de sa quiétude, soit l'expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes forestiers des Vosges cristallines. Gestion conservatoire par l'ONF."

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau
- Montagne
- Sommet
- Eperon, piton
- Escarpement, versant pentu
- Cirque
- Auge

Commentaire sur la géomorphologie

"La zone est une zone de crête, avec une altitude supérieure à 800 mètres. La partie contenant la zone tourbeuse correspond à un plateau avec de faibles pentes. Puis les versants deviennent rapidement très abrupts, surtout dans les cirques glaciaires encore bien visibles. Différents ruisseaux descendent le long de ces auges pour rejoindre la Moselotte ou la Moselle. Le substrat granitique fait que les habitats sont pour la plupart exclusivement acides. "

1.6.4 Statut de propriété

Non renseigné

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
- Amphibiens	- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Critères d'intérêts fonctionnels	- Critères complementaires - Paysager - Géomorphologique - Géologique - Scientifique

Commentaire sur les intèrêts

"D'un point de vue paysager, la tourbière est présente en pleine zone forestière. Cela façonne une petite clairière de qualité dans la forêt de Géhant qui est une hêtraie-sapinière caractéristique des hautes altitudes. De plus, les héritages glaciaires marquent la zone et lui donnent des caractéristiques géomorphologiques remarquables. Les vieilles futaies et les évolutions naturelles permettent d'avoir des habitats favorables à certaines espèces protégées dans les Vosges comme le Grand Tétras. De plus, la présence d'une zone humide est importante pour la reproduction de certains insectes ou des Amphibiens. "

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Autre (préciser)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

"La zone prend en compte la partie tourbeuses mais aussi quelques zones de forêts alentours. Certaines parcelles forestières ont été choisies pour intégrer la ZNIEFF, c'est pour cela que le tracé suit exactement les limites parcellaires de l'ONF. "

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissements, envasement, assèchement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

"Le facteur d'évolution le plus important est l'évolution naturelle du milieu (fermeture). Les ligneux et la forêt ont tendance à regagner du terrain sur la partie de clairière tourbeuses, notamment à cause de l'altération du fonctionnement liés aux changements globaux : dépôts atmosphériques, la dessication estivale des sphaignes qui pourrait contribuer à des modifications de la végétation et des communautés microbiennes (ralentissement de la turfigénèse et minéralisation de la matière organique accumulée). La fréquentation touristique et la cueillette des myrtilles sont des activités pouvant avoir un impact sur les habitats et la faune. En effet, lorsque les usagers sortent des sentiers, il y a des risques de piétinement de la végétation, qui peut avoir des impacts surtout en milieu humide, mais aussi déranger de la faune sauvage locale. OBJECTIFS DE CONSERVATION : - Maintenir une gestion sylvicole douce en restant vigilant par rapport aux exploitations forestières en périphérie pouvant occasionner des ornières. - Faire attention à l'évolution des fréquentations et la cueillette de myrtilles. - Faire un suivi des populations présentent sur la zone. - Maintenir en périphérie de la tourbière une zone tampon boisée en libre évolution incluant notamment les formations forestières hygrophiles."

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Phanérogames - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges	- Amphibiens		- Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.612 Hêtraies montagnardes médio-européennes à Luzule	*41.112 Hêtraies montagnardes à Luzule*		Informateur : CIRIL		2005 - 2005
G1.63 Hêtraies neutrophiles médio-européennes	*41.13 Hêtraies neutrophiles*		Informateur : ESOPE		2007 - 2007
D1.1113 Buttes arbustives à Vaccinium	*51.1134 Buttes à buissons de Vaccinium*		Informateur : CIRIL		2005 - 2005

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G5.63 Prébois de conifères	*31.8G Prébois de résineux*		Informateur : CIRIL		2005 - 2005

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Non renseigné

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Autres espèces à enjeux

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Amphibiens	444430	*Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)*	*Triton alpestre (Le)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Vincent ETIENNE, CRA de Lorraine				2006 - 2006
	351	*Rana temporaria Linnaeus, 1758*	*Grenouille rousse (La)*	Reproduction indéterminée	Informateur : Vincent ETIENNE				2006 - 2006
Oiseaux	4657	*Emberiza citrinella Linnaeus, 1758*	*Bruant jaune*	Reproduction certaine ou probable	Informateur : Faune Lorraine (LOANA, LPO Grand Est)				2019 - 2019

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Amphibiens	351	*Rana temporaria Linnaeus, 1758*	Enjeux	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
				Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) *(lien)*
				Production des spécimens de grenouille rousse *(lien)*
	444430	*Ichthyosaura alpestris (Laurenti, 1768)*	Enjeux	Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection *(lien)*
Oiseaux	4657	*Emberiza citrinella Linnaeus, 1758*	Enjeux	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection *(lien)*

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	CIRIL		
	ESOPE		
	Faune Lorraine (LOANA, LPO Grand Est)		
	Vincent ETIENNE		
	Vincent ETIENNE		
	Vincent ETIENNE		
	Vincent ETIENNE, CRA de Lorraine		
	Vincent ETIENNE, MAJ 2021 (CRA de Lorraine)		